

<https://cplittoralouest.catholique.fr/L-accueil-sur-la-paroisse-Notre-Dame-de-la-Mer.html>



L'accueil sur la paroisse Notre Dame de la Mer

- Bienvenue sur la Communauté pastorale - L'accueil sur les paroisses -



Date de mise en ligne : samedi 1er septembre 2018

Copyright © Communauté pastorale du Littoral Ouest - Tous droits réservés

L'abbé Roland Le Gal a réuni les accueillants de la paroisse afin qu'ils puissent harmoniser leurs manières de faire, au service de la mission de l'Évangile.

Les accueillants tiennent des permanences, soit :

Presbytère de Plérin du lundi au samedi de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 sauf le samedi 16h00.)

Maison paroissiale de Pordic du lundi au samedi de 10h00 à 12h00 sauf le mercredi de 10h30 à 12h00.

[Contact paroisse Notre Dame de la Mer](#)

Le souhait est de développer un pôle administratif paroissial à Plérin autour de Corinne, secrétaire.

Le principe de base de l'accueil est de se mettre en attitude d'écoute. Accueillir ce n'est jamais donner une réponse définitive qui enferme. Ce que pense l'accueillant n'est pas toujours l'unique réponse. Il ne doit avoir ni jugement, ni préjugé, vis-à-vis de la demande. En dernier ressort, c'est le curé qui décide et si besoin propose de rencontrer la personne.

Demande de Baptême

Pour les baptêmes il faut que le parrain ou la marraine soit baptisé. Les demandes ne sont pas prises par téléphone, mais directement au presbytère.

Demande de Mariage

Comme pour le baptême, les demandes ne sont pas prises par téléphone. Si un mariage ne peut pas être célébré pour diverses raisons, le prêtre propose au couple une prière communautaire et précise au couple et à l'assemblée que ce n'est pas un mariage. Il peut y avoir des délais (situation familiale, problème de santé, de travail, ...) entre la demande et la préparation d'un mariage.

Demande de catéchèse

Pour les enfants d'âge scolaire, les catéchistes-relais sont Maryvonne Le Boudec à Plérin et Marie Claire Hourdel à Pordic. Anne Lemire, coordinatrice, est présente au presbytère de Plérin, chaque semaine, le jeudi.

A Pordic, le caté se fait à l'école Sainte Anne.

A Plérin, dans les salles paroissiales, ou chez le (la) catéchiste, ou à St Laurent (salle paroissiale) ou à l'école Jean Leuduger.

Le caté se fait en général de 16h15 à 17h45, voire le mercredi après-midi.

Demande d'obsèques

Pour une bonne coordination, il est décidé que toutes les demandes d'obsèques se fassent au presbytère de Plérin. Les équipes funéraires sont dotées de téléphones portables funéraires pour la liaison avec les pompes funèbres.

Demande de Messes

Les demandes doivent être faites avant le 15 du mois M+1.

Précisons que le célébrant ne reçoit qu'un honoraire de messe, même s'il y a plusieurs intentions à la même célébration.

Demande d'extrait de baptême

Il existe 2 types d'extrait de baptême :

- Si c'est pour un mariage, le prêtre qui prépare le couple au mariage demande l'extrait de baptême de chaque fiancé à la paroisse où chaque baptême a eu lieu (démarche de prêtre à prêtre).
- Si c'est pour une autre demande (parrain ou marraine, pour une inscription à la catéchèse, une première des communions) et que les personnes concernées ont été baptisées dans l'une des 6 églises de la paroisse, le secrétariat s'en occupe.

Divers

Pour les demandes de manifestations culturelles (concert, expo), le demandeur doit envoyer une demande par courrier à l'attention de Mr le Curé ou par mail : secretariat.plerin@orange.fr, avec date et lieu souhaité, nom et coordonnées de la personne responsable de cette manifestation, attestation d'assurance (responsabilité civile) de l'association organisatrice et le programme prévu.

Post-scriptum :

PS photo accueil presbytère de Plérin, soeur Marie Thérèse Guého a quittée la Communauté des FSE de plérin, voir l'article [Soeur Marie-Thérèse Guého quitte Plérin pour Rennes](#)